



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 19/09/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
19 septembre 2023

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : BRZAKOVIC Borisav à TREIBER Pascale, CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, MANGEOT Pascal à CHARPENTIER Florent

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur DUBAS Patrick

Membres présents.....24
 Absents ayant donné mandat de procuration.....3
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 41 2023

SOLOREM : Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport sur le gouvernement d'entreprise – Rapporteur : Henri CHANUT

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	3	0	0	0	27

La Société Lorraine d'Economie Mixte d'Aménagement Urbain (SOLOREM) est tenue de remettre chaque année un rapport annuel aux collectivités représentées au sein de son Conseil d'Administration.

La commune de Seichamps est actionnaire minoritaire de SOLOREM et est représentée à ce titre au sein de son conseil d'Administration.

Pour rappel, SOLOREM a une mission d'aménagement urbain dans le cadre des deux ZAC métropolitaines implantées à Seichamps :

- ZAC de la Haie Cerlin ;
- ZAC de la Louvière.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport sur le gouvernement d'entreprise de SOLOREM doivent être inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal, qui doit en prendre acte.

Au vu de ces rapports, il est proposé au Conseil Municipal :

- De PRENDRE ACTE du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise de SOLOREM ci-joints.

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise de SOLOREM.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 26 septembre 2023
Henri CHANUT,
Maire.

Une signature numérique manuscrite en noir, correspondant au nom Henri CHANUT.

Henri CHANUT

Henri CHANUT
2023.09.26 14:56:27 +0200
Ref:20230926_115402_1-2-O
Signature numérique
le Maire